

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5069

présenté par
M. Potier et les membres du groupe Socialistes et apparentés
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 18, après le mot :

« rapport »,

insérer les mots :

« présenté devant les commissions compétentes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à assurer que le rapport sur l'état de la souveraineté agricole et alimentaire de la France face l'objet d'une présentation par le Ministre devant les commission compétentes.